

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

CFM INTERNATIONAL

Turboréacteurs CFM 56-5

Limite de vie du joint labyrinthe avant de la turbine haute pression

1. APPLICABILITE

La présente Consigne de Navigabilité est applicable aux turboréacteurs CFM56-5, CFM56-5-A1/F, CFM56-5A3, CFM56-5A4, CFM56-5A4/F, CFM56-5A5 et CFM56-5A5/F montés sur AIRBUS A319, A320 ou autres.

Les moteurs CFM56-5A4, CFM56-5A4/F, CFM56-5A5 et CFM56-5A5/F ne sont concernés que si le joint labyrinthe avant de la turbine haute pression a subi des cycles dans des moteurs CFM56-5, CFM56-5-A1/F ou CFM56-5A3 (Voir § 8).

2. RAISON

Une crique a été découverte sur une pièce lors d'une inspection de routine en atelier. L'analyse a conduit à réduire la vie limite des pièces en cause.

3. NOUVELLE LIMITE DE DUREE DE VIE SUR CFM56-5 ET CFM56-5-A1/F

La vie des joints labyrinthe avant de la turbine haute pression P/N 1319M11P05, 1319M11P06, 1319M11P07, 1319M11P08, 1319M11P09 montés sur CFM56-5 et P/N 1319M11P06, 1319M11P07, 1319M11P08, 1319M11P09 montés sur CFM56-5-A1/F est limitée à 11 000 cycles.

4. MISE EN PLACE DES NOUVELLES LIMITES SUR CFM56-5 ET CFM56-5-A1/F

Pour les pièces neuves, les pièces non installées dans des moteurs assemblés ou les pièces qui ont moins de 4 000 cycles le 27 juillet 1998, la nouvelle limite de vie est applicable dès la date de publication de cette Consigne de Navigabilité.

Pour les autres pièces installées dans des moteurs assemblés, la nouvelle limite de vie entre en vigueur,

- soit lors du prochain passage en atelier, quel qu'en soit le motif,
- soit à 15 300 cycles depuis neuf,
- soit à 7 000 cycles depuis le 27 juillet 1998,

première des trois occurrences atteinte.

.../...

5. NOUVELLE LIMITE DE DUREE DE VIE SUR CFM56-5A3

La vie des joints labyrinthe avant de la turbine haute pression P/N 1319M11P06, 1319M11P07, 1319M11P08, 1319M11P09 montés sur CFM56-5A3 est limitée à 7 700 cycles.

6. MISE EN PLACE DES NOUVELLES LIMITES SUR CFM56-5A3

Pour les pièces neuves, les pièces non installées dans des moteurs assemblés ou les pièces qui ont moins de 3 000 cycles le 27 juillet 1998, la nouvelle limite de vie est applicable dès la date de publication de cette Consigne de Navigabilité.

Pour les autres pièces installées dans des moteurs assemblés, la nouvelle limite de vie entre en vigueur,

- soit lors du prochain passage en atelier, quel qu'en soit le motif,
- soit à 13 000 cycles depuis neuf,
- soit à 4 700 cycles depuis le 27 juillet 1998,

première des trois occurrences atteinte.

7. DEFINITION DU PASSAGE EN ATELIER

Pour les besoins de cette consigne de navigabilité une dépose moteur est définie comme un passage en atelier si avant repose l'une des actions suivantes est effectuée :

- 1) La séparation des brides d'assemblage entre modules.
- 2) Le changement d'un disque, d'un moyeu ou d'un ensemble tournant.

Note : La séparation des brides d'assemblage entre modules uniquement pour des besoins de transport et sans aucune maintenance moteur n'est pas considérée comme un passage en atelier.

8. LIMITE DE DUREE DE VIE SUR CFM56-5A4, -5A4/F, -5A5 and -5A5/F

La vie des joints labyrinthe avant de la turbine haute pression P/N 1319M11P06, 1319M11P07, 1319M11P08, 1319M11P09 montés sur CFM56-5A4, -5A4/F, -5A5 et -5A5/F est inchangée, cependant, si ces pièces ont subi des cycles dans des moteurs CFM56-5, CFM56-5-A1/F et/ou CFM56-5A3, les cycles restants devront être recalculés comme indiqué au manuel d'atelier (ESM) (réf. 05-11-00) au plus tard 750 cycles depuis le 27 juillet 1998. (La méthode de calcul est inchangée mais les limites de vie sont changées et sont celles indiquées aux paragraphes 3 et 5 ci-dessus).

REF. : Bulletin Service CFM56-5 72-541 du 27 juillet 1998

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 22 AOUT 1998